

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

Délibération
n° 2016.01.008

**Plan de
communication sur
l'extension des
consignes de tri**

LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Jacques DUBREUIL à Isabelle FOSTAN, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Elisabeth LASBUGUES, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

François NEBOUT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.01.008**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

PLAN DE COMMUNICATION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

En 2010, Calitom et GrandAngoulême se sont associés dans le cadre d'une entente intercommunale afin de construire un centre de tri départemental unique destiné à traiter tous les emballages ménagers recyclables collectés en Charente.

Les interpellations des habitants et les caractérisations des refus démontrent que les consignes actuellement en vigueur, notamment concernant les emballages plastiques, ne facilitent pas le geste des citoyens.

Par conséquent, les collectivités du département ayant la compétence «collecte» ont toutes délibéré pour s'engager dans l'extension des consignes de tri (annexe 1).

Un dossier de candidature unique a été monté et transmis à Eco-Emballages pour étude et acceptation, au vu des données techniques de chaque collectivité en matière de collecte et traitement des déchets.

Pour une parfaite cohérence départementale sur le message délivré aux charentais sur ces nouvelles consignes de tri, les collectivités se sont également entendues sur la nécessité de déployer un plan de communication commun et de mutualiser leurs moyens.

Des actions ciblées ont été mises en place fin 2015 afin de sensibiliser tous les charentais. De plus, une campagne départementale forte aura lieu mi-mars 2016, suivie d'une période indispensable d'entretien qui permettra de consolider et d'installer cette évolution.

Une convention GrandAngoulême, Calitom et la ville de Cognac prévoit les relations entre les collectivités, les modalités de mise en œuvre du plan de communication accompagnant l'extension des consignes de tri et les participations financières.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 22 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de communication « l'extension des consignes de tri » ainsi que le coût estimé à environ 18 000 € pour GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de mise en œuvre du plan de communication.

D'IMPUTER les dépenses aux articles 6231 et suivants, rubrique 8121 du budget annexe des déchets ménagers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 février 2016	<u>Affiché le :</u> 08 février 2016

ANNEXE 1 – DETAILS DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Aujourd'hui

Emballages à trier

Bouteilles
et flacons
en
plastique



Tous les
papiers,
emballages
et briques en
carton



Emballages
en métal



Dès mars 2016

Tous les autres emballages
en plastique

Toutes
les barquettes



Tous les
pots et
les boîtes



Tous les films



Tous les sacs
et sachets

